

Prenant note avec satisfaction des travaux du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses, du Groupe d'experts en matières et objets explosibles et du Groupe de rapporteurs sur l'emballage des marchandises dangereuses, ainsi que du rapport du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses sur sa quatrième session⁹ tenue à Genève du 20 septembre au 1er octobre 1965,

1. *Félicite* les experts et les rapporteurs de l'excellent travail qu'ils ont accompli;

2. *Prend note* des recommandations contenues dans le rapport du Comité d'experts en matière de transport des marchandises dangereuses;

3. *Prie* le Secrétaire général, eu égard aux observations contenues dans le rapport du Comité d'experts:

a) De modifier la version révisée des recommandations concernant le transport des marchandises dangereuses¹⁰, conformément aux recommandations contenues dans le rapport du Comité d'experts;

b) De communiquer les modifications visées à l'alinéa a ci-dessus aux gouvernements des Etats Membres, aux institutions spécialisées, à l'Agence internationale de l'énergie atomique et aux autres organisations internationales intéressées;

c) D'organiser des réunions du Comité d'experts et de ses organes subsidiaires, en tenant compte, d'une part, du programme de travail recommandé par les experts et, d'autre part, du calendrier des conférences et des ressources disponibles pour assurer les services nécessaires aux réunions.

1417ème séance plénière,
7 mars 1966.

1111 (XL). Action concertée dans le domaine des ressources hydrauliques

Le Conseil économique et social

1. *Prend acte avec satisfaction* du quatrième rapport biennal sur la mise en valeur des ressources hydrauliques¹¹;

2. *Demande* que la publication de rapports de ce genre soit poursuivie.

1417ème séance plénière,
7 mars 1966.

1112 (XL). Ressources non agricoles

Le Conseil économique et social,

Considérant que les ressources minérales et les ressources alimentaires, autres que le poisson, que renferme la mer au-delà de la plate-forme continentale, constituent des réserves de matières premières qui ne sont pas encore complètement utilisées et qu'il importe au plus haut point pour tous les pays d'utiliser ces ressources de façon rationnelle en vue d'assurer le rendement optimum et le minimum de gaspillage,

Conscient du fait que la mise en valeur efficace de ces ressources pourra élever le niveau économique des peuples du monde entier, en particulier des pays en voie de développement,

Tenant compte des études que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres institu-

⁹ E/CN.2/CONF.5/16 et Add.1.

¹⁰ *Transport of dangerous goods, 1964* (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.VIII.1).

¹¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, quarantième session, Supplément No 3 (E/4138).*

tions spécialisées, les gouvernements des divers pays ainsi que des organismes privés ont faites ou sont en train de faire,

Considérant en outre qu'il est indispensable de rassembler les renseignements disponibles sur les ressources connues et les techniques propres à l'exploitation de ces ressources pour permettre aux pays en voie de développement d'améliorer leurs programmes d'extraction des richesses de la mer ou de mettre ces programmes à exécution,

Prie le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement et les institutions spécialisées, en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi qu'avec les gouvernements des Etats Membres intéressés, en évitant tout chevauchement ou double emploi avec les programmes existants des organismes des Nations Unies dans ce domaine et en ayant recours notamment aux services bénévoles qui pourront être offerts:

a) De procéder à une enquête, qui serait coordonnée avec celles que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres institutions spécialisées ont déjà effectuées ou sont en train de préparer, sur l'état actuel de la connaissance de ces ressources de la mer au-delà de la plate-forme continentale et sur les techniques propres à leur exploitation;

b) De s'efforcer, dans le cadre de cette enquête, d'identifier les ressources considérées actuellement comme susceptibles d'une exploitation rentable, particulièrement dans l'intérêt des pays en voie de développement;

c) De déterminer, dans les connaissances actuelles, toutes lacunes méritant d'être examinées au plus tôt en raison de leur importance pour la mise en valeur des ressources océaniques et compte tenu de la possibilité d'une mise en valeur rapide;

d) De faire rapport au Conseil, lors d'une prochaine session, sur l'état d'avancement de cette enquête.

1417ème séance plénière,
7 mars 1966.

1113 (XL). Mise en valeur des ressources non agricoles

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1033 C (XXXVII) du 14 août 1964, qui souligne l'importance du développement et de l'utilisation des ressources naturelles pour le progrès économique général des pays en voie de développement et recommande d'accorder la priorité qu'ils méritent aux programmes ayant une incidence directe sur la croissance économique des pays en voie de développement,

Rappelant également les résolutions 523 (VI), 626 (VII), 1314 (XIII), 1515 (XV) et 1803 (XVII) de l'Assemblée générale, en date des 12 janvier 1952, 21 décembre 1952, 12 décembre 1958, 15 décembre 1960 et 14 décembre 1962, qui confirment le droit, inhérent à leur souveraineté, des pays et des peuples sur leurs ressources naturelles,

Tenant compte de sa résolution 877 (XXXIII) du 16 avril 1962 qui demande au Secrétaire général de présenter des rapports biennaux concernant la mise en valeur des ressources non agricoles,